

ASSEMBLÉE NATIONALE13 décembre 2007

RÉTENTION DE SÛRETÉ - (n° 442)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 34

présenté par
M. Fenech, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 1 de cet article, substituer au mot :

« viols »,

le mot :

« viol ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.